



Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

COMPETITION SERIES

Project #: 288 Both Number of Sheets: 2
Architect: David L. Sawtell, with Forrest W. Sunter, British Columbia
1958

Number of Storeys: 1, Bungalow--carport attached
Single detached

Number of Bedrooms: 3

Fireplace? yes, in living room with built-
in wood storage niche

Basement: -No
-Slab on grade

Cladding:

Primary: Vertical wood siding

-

Secondary: Plywood panelling

-Accent panels

Other: Facebrick on chimney; concrete block stack bonded--rear
carport wall/patio enclosure; interior brick wall--living

Roof:

Materials: Tar and gravel,

Shape: Flat

Special Features: Storage wall in carport
-Creates wall to enclose patio

Built-in planters

-2 on patio, 1 between carport & living room wing--protected

Patio--protected on 2 or more sides

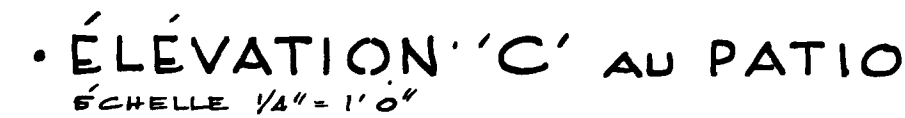
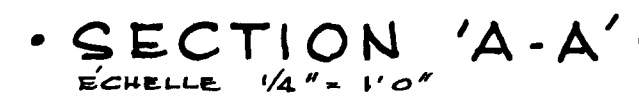
-Enclosed courtyard with open joists overhead

Main floor laundry room

-



EMPLACEMENT DU
RÉSERVOIR D'HUILE
COMBUSTIBLE.



1. TOUS LES EMPATTEMENTS DE LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCÉPTE LOCALEMENT POUR LA GÉLÉE. LES EMPATTEMENTS DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES PAR DES RAILS DE 8" À TOUTS LES 1/2' DE CENTRE À CENTRE, POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. TOUTS LES LINTEAUX EN BOIS AU-DESSUS DES PORTES, DES FENÊTRES, ETC. DANS LES MURS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE. POUR DES CONDITIONS ORDINAIRES DE CHARGEMENT.
4. UN MATÉRIAU ISOLANT SUPPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS POUR ASSURER LA RÉSISTANCE VOULUE À L'ÉCOULEMENT DE LA CHALEUR DANS CETTE RÉGION.
5. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DE SORTIES ÉLECTRIQUES INDiquÉES SUR LES PLANS DOIVENT RÉPONDRE AUX NORMES DE CONSTRUCTION ANIINAA C.N.R. CELLES-CI PEUVENT ÊTRE CHANGÉES POUR RÉPONDRE AU GÔÛT PARTICULIER DE CHACUN, MAIS ILS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX.
6. PRÉVOIR UNE TABLETTE ET UNE BARRE DANS CHAQUE GARDE-ROBE ET 4 TABLETTES DANS LA LINGÈRIE.
7. LES PLANCHERS EN BÉTON DOIVENT ÊTRE ARMÉS DANS LES DEUX SENS AVEC DES BARRES DE 3/8".
8. LES EMPATTEMENTS EN BÉTON DOIVENT ÊTRE ARMÉS À LA BASE AVEC 3 BARRES DE 3/8".
9. a. LES MEMBRES DE CHARPENTE SONT CALCULÉS POUR UNE SURCHARGE DE TOIT 30 LIVRES PAR PIED CARRÉ. DANS LES RÉGIONS OÙ UNE CHARGE DE TOIT EN EXCÉDENT DE LA CHARGE CALCULÉE EST POSSIBLE IL SERA NÉCESSAIRE DE CALCULER À NOUVEAU LES MEMBRES DE CHARPENTE EN CONSÉQUENCE.
- b. TOUTS LES MEMBRES DE CHARPENTE DOIVENT ÊTRE DE LA CATÉGORIE RÉGULIÈRE ET EN PIN DE MURRAY, EN PIN À BOIS LOURD OU EN ÉPINETTE (TOUTS DE L'OUEST) SAUF SPÉCIFICATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS.



2.12.56		V. Kozly		77/164		UPDATED TO 1965 HOUSING STDS		R/L	
DATE	NHA.	STDS.	CHKD.	BY	DATE	REVISIONS		BY	
					ARCHITECTE				
					DL SAWTELL				
					DESSINATEUR				
					F.W. SUNTER				
DATE 1 OCT 1958									
DESIGN NO.					SHEET NO.				
288F					1 de 2				
CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING					CORPORATION				

